

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221221-DEC2022-132-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

DECISION DU PRESIDENT
N° D2022-132

Objet : Accord-cadre – Marathon de la biodiversité – Fourniture, plantation de végétaux et aménagement paysager
Approbation de la modification n°1 : Adjonction d'un bordereau de prix supplémentaire n°1

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n° 20121-122 du 6 septembre 2021, prenant acte de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 1^{er} septembre 2021, de l'accord-cadre à bons de commande concernant la fourniture, la plantation de végétaux et l'aménagement paysager dans le cadre du Marathon de la biodiversité, au Groupement d'Entreprises Conjoint TERIDEAL-TARVEL/PEPINIERES MAINAUD dont le mandataire solidaire est la Société TERIDEAL-TARVEL à Wissous (91) sur la base du Détail Quantitatif Estimatif d'un montant total de 538 030,00 € HT, à compter de sa date de notification jusqu'au 31 mars 2024 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'expérimentation des pièges à graines, solution technique innovante, non prévue initialement à l'accord-cadre, il convient, de prendre en compte par modification n°1, l'adjonction d'un bordereau de prix supplémentaires n°1 concernant cette fourniture ;

- APPROUVE ladite modification n°1 relative à l'accord-cadre concernant la fourniture, la plantation de végétaux et l'aménagement paysager dans le cadre du Marathon de la biodiversité concernant l'adjonction d'un bordereau de prix supplémentaires n°1.
- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 21 décembre 2022
Publiée le 27 DEC. 2022*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 21 décembre 2022.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER
Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

